



Procédure des mandatements ainsi que leurs annulation de ces dern

Par **zizwilo**, le **30/09/2010** à **20:29**

Bonjour,

je suis un héritier d'une personne qui a un handicap moral qui touche une retraite .
apparemment il a mandaté une tierce personne sans le savoir .

1/je voudrai connaitre svp est ce que un mandatement à une durée bien précise ou pas ?

2/est ce que cette tierce personne peut trafiquer un mandatement pour retirer de l'argent dans son compte épargne postale ?

3/comment procéder à l'annulation de ce mandat ? je vous remercie pour vos réponses .

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **20:52**

Qu'est-ce qu'un handicap moral ????

Soit la personne est sous tutelle, soit elle ne l'est pas.

Il ne peut pas mandater une personne sans le savoir, c'est impossible